

## **Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Programme «TERITORII» 2003 - Rencontres franco-roumaines à Besançon - Subvention à Réseau 25 - Conventions**

**M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal, par délibération du 12 mai 2003, a autorisé M. le Maire de Besançon à signer avec le Maire de la Ville de Bistrita, une convention de collaboration pour la mise en oeuvre d'un programme intitulé «Teritorii». Ce programme de coopération intègre les actions de ville à ville, ainsi que les projets d'échanges des acteurs de la société civile de Bistrita et Besançon.

Les actions de coopération de ville à ville ont fait l'objet d'une convention signée le 14 mai 2003 entre les deux communes.

Pour ce qui concerne les projets d'échanges des acteurs de la société civile dans les domaines de la jeunesse, l'éducation, la formation, l'action sociale et la culture, la Ville de Besançon prévoit :

1. d'organiser les Rencontres des acteurs bistriteni et bisontins, à Besançon, du 15 au 20 novembre 2003, suite à celles qui se sont tenues à Bistrita en octobre 2002.

2. de soutenir financièrement quelques projets d'échanges entre ces acteurs.

### **1 - Organisation des Rencontres :**

Une délégation d'environ 40 Bistriteni, conduite par M. le Maire de Bistrita, sera accueillie à Besançon à l'occasion de cet événement. Les objectifs de ces Rencontres sont les suivants :

- permettre aux acteurs bisontins et bistriteni de se réunir de nouveau, afin de les soutenir et de les motiver dans la réalisation de leurs projets d'échanges,
- pérenniser la dynamique des échanges et permettre à de nouveaux partenariats de se mettre en place,
- réaliser une évaluation conjointe des échanges réalisés au cours de l'année 2003 et planifier des actions à mettre en oeuvre pour l'année 2004,
- mettre en place des actions entre homologues (formation de formateurs, expositions, ateliers d'échanges),
- démultiplier les moyens de la Ville de Bistrita pour accroître ces échanges afin que se poursuive la dynamique enclenchée,
- réaliser une action de coopération décentralisée à l'échelle de deux territoires, associant les réseaux des acteurs de la société civile des deux villes et les deux villes.

Ces Rencontres de novembre 2003 auront également pour objectif de réaliser une action d'éducation au développement, de sensibiliser le public bisontin et franc-comtois à la réalité roumaine et à sa culture et d'aborder le thème de l'élargissement et de l'intégration de la Roumanie à l'Union Européenne. Ces Rencontres devront aussi permettre de consolider le sentiment de citoyenneté européenne chez les acteurs bisontins et bistriteni. Elles seront enfin l'occasion, notamment lors d'une table ronde, d'aborder l'intérêt d'associer des acteurs de la société civile dans les actions de coopération décentralisée pour le développement local en France et en Roumanie.

Pour mener à bien le programme de coopération «Teritorii» en 2003, la Ville de Besançon a obtenu une subvention de l'Etat français s'élevant à 26 000 €. Afin d'organiser les Rencontres, la Ville de Besançon a sollicité également une subvention auprès de la Commission Européenne à hauteur de 8 350 € au titre du programme «Jumelages de Villes, rencontres de citoyens».

La réalisation du programme «Teritorii» dans son ensemble est estimée à 85 000 € environ avec valorisation et à 72 000 € environ sans valorisation. Quant à la réalisation des Rencontres franco-roumaines à Besançon, elle est estimée pour la Ville à 21 572 € environ avec valorisation et à 19 106 € environ sans valorisation, financés par :

la Ville de Besançon :

- 2 466 € environ en contribution valorisée
- 1 356 € environ en contribution financière

l'État Français :

- 7 000 € environ

l'Union Européenne :

- 8 350 € environ

les partenaires bisontins :

- 2 400 € environ (hébergement à domicile, frais de repas des homologues pour certains, frais de déplacement, logistique, etc).

Au titre de la contribution valorisée, la Ville de Besançon mettra notamment à disposition les cadres territoriaux compétents dans les différents domaines concernés.

La Ville prendra également en charge les coûts correspondants :

- aux frais de transport aller et retour Bistrita-Besançon de la délégation bistriteana,
- aux frais d'hébergement et de restauration pour une partie de la délégation, en particulier les représentants de la Ville de Bistrita. Pour l'autre partie de la délégation, ces frais seront couverts par les partenaires bisontins et la Ville de Bistrita ,
- aux autres frais annexes qui se rapporteront à ce projet : frais de traduction, d'intervenants, de communication. Cette liste n'est pas exhaustive.

Quant à la Ville de Bistrita, sa participation sera la suivante :

- contribution valorisée estimée à 1 500 € environ en matière d'interprétariat, de traduction, de préparation des Rencontres : mise à disposition de personnels, logistique, administration générale.

## **2 - Soutien financier de quelques projets d'échanges des acteurs**

Par ailleurs, une ligne budgétaire de 5 000 € environ sur le programme «Teritorii», est réservée au soutien financier de projets d'échanges des partenaires bisontins de la société civile avec Bistrita. Ces partenaires ont ainsi été appelés par la Ville à solliciter des subventions.

Réseau 25, qui accueillera lors des Rencontres de novembre, trois professionnelles de Bistrîta de la prévention contre l'usage des drogues et les MST (Maladies Sexuellement Transmissibles), sollicite une aide de 746,50 € sur cette ligne budgétaire afin de faire participer un formateur de SIDA INFO SERVICE à la formation qu'il met en place pour ces trois homologues bistrîteane.

\* \* \*

Sur proposition de la commission compétente réunie le 24 juin 2003, le Conseil Municipal est appelé à en décider et à :

- autoriser M. le Maire à signer avec la Ville de Bistrîta la convention de collaboration pour la mise en oeuvre des Rencontres franco-roumaines à Besançon, dans le cadre du projet TERITORII,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions nécessaires avec les partenaires qui seront associés à cette action,

- autoriser la prise en charge par la Ville des frais engagés par la délégation, sur présentation des justificatifs de dépenses, tels qu'évoqués ci-dessus,

- inscrire la subvention de 8 350 € environ de la Commission Européenne par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes à l'imputation 92.04.7477.95051.00400, dès réception de la notification attributive, et la réaffecter en dépenses au chapitre 92.04.6256. 95051.00400.

- octroyer une subvention à hauteur de 746,50 € à Réseau 25 pour son implication dans ce projet et l'intérêt de son action en matière de prévention contre l'usage des drogues et les MST à Bistrîta, cette somme étant prélevée sur l'imputation 92.04.6256.95051.00400.

**«M. Sébastien MAIRE :** A la fin du rapport 13 de ce même ordre du jour était évoquée la question de l'expulsion des ressortissants roumains selon nos termes, expression que je préfère largement à ce qu'on a pu entendre ou lire à l'époque de cet événement où on parlait des roumains de la Grette, des squatters roumains, etc. et je tiens à dire ici que s'il s'agit effectivement de ressortissants roumains, ces personnes font partie d'un groupe national très particulier de la Roumanie qui représente à peine 3 % de la population, et les acteurs de la coopération franco-roumaine, qu'il s'agisse des associations, des établissements scolaires, de nous-mêmes Ville de Besançon et les roumains eux-mêmes souffrent beaucoup de cet amalgame.

Je crois que la Roumanie est un pays complètement différent de ce qu'on peut en dire à l'extérieur, de ce qu'on peut en dire ici et qu'elle aura beaucoup de choses à nous montrer. Je crois que la Ville de Besançon va pouvoir à l'occasion des rencontres franco-roumaines qui font l'objet de ce rapport montrer un visage différent, beaucoup plus juste de ce qu'est la Roumanie aujourd'hui et pendant 4 jours nous accueillerons des élus, des artistes, des enseignants, des établissements scolaires, des partenaires économiques qui vont rencontrer leurs homologues à Besançon. C'est une coopération société civile à société civile pour se former, échanger. Il y aura des expositions, des spectacles, tout un tas de manifestations auxquelles vous serez invités et tout cela sur toile de fond d'échanges entre citoyens sur ce qu'est la construction européenne et sur l'intégration de la Roumanie à l'Union. Je crois que ce sera une occasion de montrer autre chose de la Roumanie et bien sûr, je suis sûr que vous participerez tous à cette manifestation».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Coopération Décentralisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.*

22 septembre 2003